

Mensuel d'information communale, les articles à paraître doivent être déposés en Mairie ou envoyés par mail mairie.saintbarth@territoire-de-beaurepaire.fr

Rédaction Administration et impression - Mairie de St Barthélemy

bonnes vacances

à toutes

et à tous



SITE INTERNET www.saint-barthelemy38.fr

## Le mot du Maire Infos diverses \* Compte rendu du CM 18/6 Civisme et Environnement A vos agendas Etat civil

### **INFOS** utiles **OUVERTURE DU SECRÉTARIAT**

Lundi 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00 Mercredi 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00 Vendredi 8500 - 12500



04 74 84 63 25



04 74 79 03 77

### POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



- centre commercial le Suzon
- place du cimetière
- atelier municipal

### **DECHETERIE de BEAUREPAIRE**

Horaires d'été du 01/04 au 31/10

Lundi-Mardi-Mercredi 8h30-12h / 13h30-18h Jeudi 13h30-18h

Vendredi-Samedi 8h30-12h / 13h30-18h

LES PASSAGES A LA DECHETERIE NE SONT + LIMITÉS



### Les marchés aux alentours :

BEAUREPAIRE mercredi matin BELLEGARDE POUSSIEU samedi matin JARCIEU samedi matin REVEL TOURDAN dimanche matin



VIRIVILLE jeudi matin

### **BIBLIOTHEQUE**

Pendant les vacances d'été la bibliothèque ouvrira QUE le SAMEDI de 11H À 12H



À compter du 4 septembre les horaires seront le mardi de 16h à 17h le samedi de 11h à 12h



## Don du sang 2018 **BEAUREPAIRE**

lundi 30 juillet et 6 août

# Rentrée scolaire lundi 3 septembre



Inscriptions cantine / garderie pour la 1ere semaine (du 3 au 7/9)



uniquement auprès du secrétariat 04 74 84 63 25 ou par mail

mairie.saintbarth@territoire-de-beaurepaire.fr

Dernier délai lundi 20 août

### Le mot du Maire

Je ne vais pas faillir à la tradition pour vous adresser un petit mot à la veille des vacances estivales.

Notre chantier d'aménagement routier arrive à son terme, pour la rentrée tout sera terminé.

Vous trouverez une allée piétonne transformée et sécurisée.

Je demande aux automobilistes de faire preuve de civisme, en respectant les règles de circulation, telles que les limitations de vitesse, et surtout de ne pas stationner sur les trottoirs qui doivent rester exclusivement réservés aux piétons.

Ronnes vacances à tous.

Gérard BECT

### PREPARATION DE LA CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE **DU 11 NOVEMBRE 2018**

Dans le cadre de cette commémoration, la commune souhaiterait rendre un hommage personnalisé à chacun des poilus de ST BARTHELEMY mort durant la 1ère guerre mondiale. Pour ce faire, nous souhaiterions que les descendants des soldats dont les noms sont gravés sur le monument se fassent connaître auprès du secrétariat ou de M Luc BERNIER. Nous vous remercions par avance pour votre collaboration.

## CENTENAIRE DE LA 1ÈRE GUERRE MONDIALE



2018 sera une année importante pour notre village car nous commémorerons de manière plus · importante, l'Armistice de la 1ère guerre mondiale.

La Mairie, invite toutes les personnes du village ayant des documents, des témoignages, des objets concernant cette période, à les déposer en Mairie où ils seront référencés et rendus après la cérémonie.

Nous comptons sur votre participation pour honorer nos poilus à leur juste valeur.

Commission Communication



### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 18 JUIN

### DECISION INDIVIDUELLE

| NATURE                      | NUMERO    | DATE DE<br>SIGNATURE |
|-----------------------------|-----------|----------------------|
| Droit de préemption LECOMTE | 2018DI006 | 11/05/2018           |

Désignation Délégué à la protection des données personnelles (DPO : Data Protection Officer)

M le Maire informe le Conseil qu'il est désormais obligatoire depuis le 25 Mai 2018 de nommer en vertu d'une directive européenne un délégué à la protection des données dans chaque collectivité. Il indique que cette nomination fait l'objet d'un arrêté et ne relève pas du régime de la délibération.

Il indique à titre informatif qu'il nomme Mme Jenny AVENIER, Attaché territorial titulaire, déléguée à la protection des données pour la commune de ST BARTHELEMY.

### ADMISSION EN NON VALEUR

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 6 juin 2018, M BECT propose d'admettre en non valeur les recettes détaillées ci-après, le recouvrement de ces dettes s'étant avéré infructueux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants:

- n°104 de l'exercice 2013, cantine Septembre enfants BENSA-LAH Montant 16€
- n°de rôle R-12-6 de l'exercice 2013, cantine BERTHIER Maud Montant 72€.
- n°de rôle R-10-6 de l'exercice 2013, cantine BERTHIER Maud-Montant 80€
- n°de rôle R-3-6 de l'exercice 2014, cantine BERTHIER Maud Montant 72

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 240€ DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

### RÉTROCESSION TERRAINS SYNDICAT BLV

M BECT expose au Conseil le projet de rétrocession au syndicat hydraulique BLV des parcelles cadastrées ZE 1, 2 et 11 situées en bordure du canal déversoir en limite avec la commune de Beaurepaire.

Il précise que ces parcelles permettent de passer le long du canal afin de réaliser son entretien. Celui-ci étant assuré par le syndicat BLV, M BECT indique qu'il convient de rétrocéder à titre gratuit les dites parcelles au syndicat.

Il propose au Conseil de se prononcer sur cette affaire,

Le Conseil après échange,

CONSIDERANT le prochain transfert des compétences GEMAPI ACCEPTE le principe de cette rétrocession au syndicat BLV DIT que les frais de géomètre et de notaire seront partagés entre le syndicat BLV et la commune de ST BARTHELEMY

CHARGE M le Maire des formalités afférentes à ce dossier.

### PROJET DE VIDEOPROTECTION

M BECT, Maire, présente à l'assemblée les possibilités de financement évoquées lors de la conférence territoriale du 7 juin dernier, notamment en matière de videoprotection.

M le Maire expose les avantages liés à la mise en place d'un tel dispositif en différents points stratégiques de la commune.

Il détaille le processus envisagé : lieu de l'implantation, type de matériel utilisé, conservation et visionnage des données recueillies. Il propose au Conseil Municipal de faire établir différentes offres de prix et de constituer, le cas échéant un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère.

Il demande au Conseil de se prononcer,

Le Conseil après échanges,

APPROUVE la proposition de M BECT

CHARGE M le Maire de faire établir des devis par des entreprises spécialisées dans ce type d'installation

SOLLICITE le Conseil Départemental de l'Isère au titre de la dotation territoriale.

#### RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE

M DANNONAY rappelle au Conseil la discussion tenue lors de la dernière séance au sujet du projet de règlement du cimetière communal.

Il donne lecture du dit règlement à l'assemblée et lui demande de se prononcer.

Le Conseil après échange,

VALIDE le règlement tel que présenté par M DANNONAY

DIT que celui-ci est annexé à la présente

PRECISE que les tarifs de concession, concernant la partie columbarium, qui sera prochainement réalisée seront fixés ultérieurement.

Le règlement est consultable avec le CR du conseil sur le site internet

### FETE DU VILLAGE

M le Maire invite l'ensemble des conseillers à participer à l'organisation de la Fête du village.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

# PRIX ACQUISITIONS FONCIERES SYLVANT et BRAME ROUTE DE PISIEU

M le Maire rappelle au Conseil la séance du 6 mars 2013 lors de laquelle le Conseil Municipal avait accepté le principe d'une acquisition foncière concernant les parcelles cadastrées AK 9 10 et 24, appartenant aux consorts BRAME et SYLVANT, afin de sécuriser un virage situé Route de Pisieu, face à la propriété AR-PHANT.

Il explique que les actes de vente sont à ce jour en cours de rédaction, et qu'il convient compte tenu de l'importance du délai qui s'est écoulé, d'actualiser les conditions financières relatives à cette transaction.

### Le Conseil après échange,

CONSIDERANT le caractère agricole de la zone concernée FIXE le montant de ces acquisitions à 50 centimes d'euros le m² AUTORISE M le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette opération.

### DROIT DE PREEMPTION

M le Maire fait part au Conseil du droit de préemption qu'il peut faire valoir sur la propriété de Mme ITHIER Marie-Roberte cadastrée AL 117 et AL 96, sise 988 Route de Beaurepaire.

Le Conseil après en avoir délibéré,

**DECIDE** de ne pas préempter.

# Recensement Citoyen



J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER ET TOI ???



Tous les jeunes (filles et garçons) de nationalité française <u>ayant 16 ans révolus</u> doivent <u>obligatoirement se faire recenser en Mairie</u>.

Vous pouvez télécharger sur notre site internet dans : mairie / vos démarches «la notice individuelle» à remplir et à nous retourner avec les pièces suivantes :

Sune carte d'identité ou d'un document justifiant de la nationalité française,

\$le livret de famille,

♥un justificatif de domicile.

Une attestation de recensement sera remise au jeune. Elle doit être conservée précieusement pour être présentée en cas d'inscription à un examen ou à un concours, car la mairie ne délivre pas de duplicata.

En cas de perte, de vol ou de changement d'adresse, il convient de s'adresser au Centre du Service National de VARCES 04 56 85 72 46.

# Civisme ET environnement





«TOUT BRUIT de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, <u>est INTERDIT, DE JOUR COMME DE NUIT»</u>

### TRAVAUX DE BRICOLAGE / JARDINAGE :

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°97-5126 - ARTICLE 9 :

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :



les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Les nuisances sonores : musique, cris d'animaux, notamment des chiens, dont la durée, la répétition ou l'intensité sont de nature à porter atteinte à la tranquillité publique, <u>aussi bien</u> le jour que la nuit, provoquent une gêne pour le voisinage.

Les personnes qui ont des animaux ou qui en ont la garde, veilleront à ce qu'ils ne provoquent pas de nuisance sonore. Leur animal sera ainsi apprécié des voisins.



# <u>Déclaration annuelle de ruches :</u> <u>du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre</u>

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la lère ruche détenue



Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1/09 et le 31/12.

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation. Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

### http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants : Téléphone : 01 49 55 82 22

Mail: assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

A NOTER Pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1/01 et le 31/8/2018). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le f<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2018) on pense à eux aussi....





# Détruisez l'ambroisie avant qu'elle ne soit en fleurs

### **POURQUOI?**

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante colonisant différents milieux : parcelles agricoles, chantiers, bords de routes, bords de cours d'eau, etc.

### Une nuisance pour la santé

Les pollens d'ambroisie sont très allergisants et peuvent provoquer des réactions allergiques en fin d'été :

- Rhinites
- Conjonctivites
- Trachéite / toux
- Urricaire
- Eczéma
- et de l'asthme

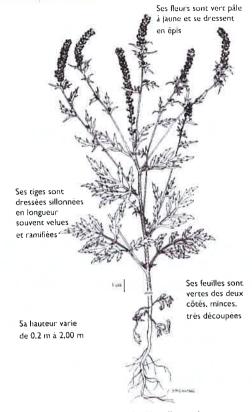


### Une menace pour l'agriculture

La présence d'ambroisies dans certaines parcelles peut entraîner :

- Perte de rendement
- Semences non conformes
- Charges supplémentaires de traitement du sol
- Problématique à gérer sur le long terme car importante production de graines
- Conflits de voisinage





Ambroisie à feuilles d'armoise
Ambrosia artemisifolia L.

Sachez la reconnaitre

### RECONNAITRE SES DIFFÉRENTS STADES





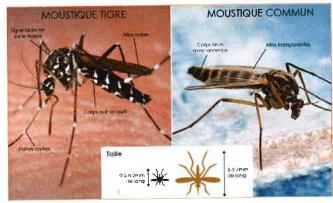


Stade floraison

AOÛT-OCTOBRE

# Comment reconnaître le moustique tigre?

Il est reconnaissable à ses rayures noires et blanches sur tout le corps ainsi que sur les pattes. Sa taille est généralement inférieure à celle du moustique commun. Ses ailes sont complètement noires et sans tâche. Son allure est pataude et il est facile à écraser en vol. Il apprécie généralement de voler autour des chevilles.



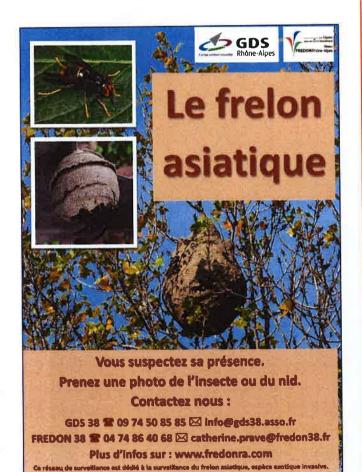
## COMMENT LUTTER CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE?

- **supprimer toutes les eaux stagnantes** de votre environnement pour éviter sa prolifération,
- utilisez des répulsifs et pièges pour réduire sa population.

### SIGNALER LA PRÉSENCE DU MOUSTIQUE TIGRE

http://www.signalement-moustique.fr, adresse postale: EID RHONE-ALPES, BP 2, 73310 CHINDRIEUX

email:contact@eid-rhonealpes.com



# Communiqué de presse



# La Compostière de Montremond fête ses 10 ans d'existence!

Le site de compostage de MONTREMOND a été créé en 2008 par Laurent POINT, agriculteur installé sur la commune de St Barthélémy de Beaurepaire.

Ce projet a accompagné une reconversion d'activité de l'exploitation (abandon d'un élevage) vers la production céréalière.

Les objectifs initiaux du projet étaient les suivants :

- 1. Recycler des matières organiques par un retour au sol,
- 2. Proposer une solution locale pour le traitement par compostage de déchets organiques,
- 3. Fournir des amendement et des produits de paillage pour le sol en diminuant les intrants d'origine industrielle (fertilisants minéraux, produits phyto).

Cette installation classée pour l'Environnement est autorisée pour traiter des déchets organiques constitués principalement en 2017 de déchets d'espaces verts issues de déchetteries ou de l'activité du paysagisme et des matières issues du traitement des eaux (boues biologiques principalement issus de stations publiques intercommunales).

Ceci impose un contrôle indépendant en interne et en externe de l'exploitation et nécessite ainsi un respect d'une procédure de traçabilité totale des intrants et des fabrications.

Le site d'une superficie totale de 5 hectares a initialement été aménagé sur 1,1 hectares.

Il a fait récemment l'objet en 2016 d'un agrandissement en vue de :

- de créer une filière séparée de production d'un compost utilisable en agriculture biologique composé de déchets végétaux et/ou de fumiers d'élevage,
- d'augmenter la capacité de stockage des eaux du site à traiter et à recycler,
- de créer des surfaces complémentaires de stockage de compost en attente d'épandage agricole afin de respecter le code des bonnes pratiques et la Directive Nitrate.

La capacité initialede traitement de l'installation a cependant diminué tout en permettant de traiter d'avantage de déchets végétaux et/ou de fumiers en vue de l'obtention de compost utilisable en agriculture biologique.

Ce site emploie six personnes équivalentes à cinq emplois à temps complets et représente un investissement cumulé de plus de un million et demi d'euros depuis 2008.

L'investissement supplémentaire envisagé sur la filière de compostage devrait dès 2019 permettre de diminuer fortement les impacts olfactifs du site grâce à une modification du procédé de compostage (abandon de retournements) et à une couverture de la zone de fermentation conjugué à un traitement de l'air aspiré et augmenter aussi la qualité des composts produits.

L'installation a permis en 2017de produire un peu moins de 10 000 tonnes de composts normés recyclés localement en production annuelles céréalières (environ 1 000 hectares en 2017).

Cette production de compost représente une substitution d'intrants fossiles équivalente à 630 tonnes d'engrais azotés,380 tonnes d'engrais phosphatés, 370 tonnes de chaux et un apport de 4 000 tonnes de matières organiques stables restituées aux sols agricoles.

Soulignons enfin l'orientation récente de la Compostière dans la distribution vers les particuliers et les acteurs du paysage (services communaux, paysagistes) de produits pour l'amendements (compost, terreaux, terre végétale amendée,...) et le paillage des sols disponibles en vrac et en sacs sur l'installation.

Enfin le site de Montremond distribue de la paille de miscanthus (roseaux broyés) produits sur l'exploitation et promis à un avenir certain dans de nombreux domaines d'application dont la lutte contre les mauvaises herbes, l'économie d'eau, la protection des sols contre l'érosion et l'utilisation en litière pour animaux.

### **Contacts:**



COMPOSTIERE DE MONTREMOND

Laurent et Lois POINT
2303 route de Marcollin
38270 St Barthélémy de Beaurepaire
Tél: 04 74 56 0073

Site internet: compostiere-de-montremond.com Email: contact@compostiere-de-montremond.com



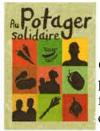






# 10013 Sur l'épicerle Solidaire C'est où? A BEAUREPAIRE 5 Avenue des terreaux





C'est quand? Du mardi au samedi de 9h à 12h30 Mercredi et vendredi de 15h à 18h30

### Pour qui? Pour tous

C'est quoi ? Une épicerie qui propose des produits frais issus des producteurs locaux (une cinquantaine) et du potager de l'association; fruits et légumes de saison, fromages vache et chèvre, viandes et charcuteries, conserves, miels, confitures, œufs fermiers etc

Les solidaires : ce sont 641 adhérents ayant un revenu, salaire ou retraite, permettant d'assumer les dépenses quotidiennes.

Les bénéficiaires: 168 adhérents: les personnes travaillant à temps partiel, les salariés au Smic avec 2 enfants, les personnes qui perçoivent une petite retraite payant un loyer, les familles en situation de surendettement, les personnes en invalidité ou en longue maladie, les personnes au chômage, tous ceux dont le reste à vivre est inférieur à 9 € par jour.

Comment ça marche? L'association «au potager solidaire» crée en 2012 a pour objectif de proposer à tous des produits de bonne qualité et de créer une vraie solidarité à travers la question de l'alimentation. La dimension solidaire du projet passe par la mise en place de de prix plus accessibles pour les personnes bénéficiaires, dans une volonté de mixité sociale.

C'est combien? il est demandé à chacun une cotisation annuelle :

- \* 5 € par famille pour les solidaires
- \* 1 € par famille pour les bénéficiaires (sous conditions de ressources après un entretien individuel et confidentiel avec la Secrétaire de l'Association Isabelle RICHARD qui tient une permanence tous les 15 jours le samedi matin)

N'hésitez pas à pousser la porte de l'épicerie pour faire vos achats et adhérez

Contacts: Auprès de la gestionnaire de l'épicerie au 04 26 05 32 95

L'Association a aussi besoin de bénévoles, vous pouvez la rejoindre dans ses activités



A l'initiative des membres du CCAS de la commune, une escapade "au fil des gorges de la Loire" a rassemblé bon nombre de nos concitoyens durant une formidable journée.

Une belle ballade en pleine nature avec de multiples belvédères (en surplomb!) au cœur du fantastique spectacle des gorges de la Loire. Le plus long fleuve de France, toujours aussi sauvage, offre des points de vue imprenables.

Nous sommes partis jusqu'à ROCHE LA MOLIÈRE où une visite commentée de la miellerie et le monde merveilleux des abeilles nous ont été proposés.

Ensuite direction le port de SAINT VICTOR SUR LOIRE où nous avons embarqué à bord du bateau pour une croisière déjeuner au fil de l'eau. Nous avons pu grâce aux explications du guide, comprendre l'histoire du barrage hydroélectrique, le patrimoine du site et la biodiversité. Un succulent repas nous a été servi dans la joie et la bonne humeur.

Reprise de notre bus, direction FIRMINY pour la visite guidée du Château DES BRUNEAUX et de sa mine-témoin. A travers un parcours émouvant, nous avons découvert le monde fantastique de la Mine!

Retour dans notre village où en cours de route une pause "goûter" a été offerte par les membres du CCAS.

En 2019, un nouveau voyage sera organisé.

Brigitte GUEDENET, en charge des Affaires Sociales







PISCINE INTERCOMMUNALE BEAUREPAIRE

du 7 juillet au 2 septembre tous les jours de 11h à 19h

# Cinéma Plein air 2018

**GRATUIT - OUVERT A TOUS** 

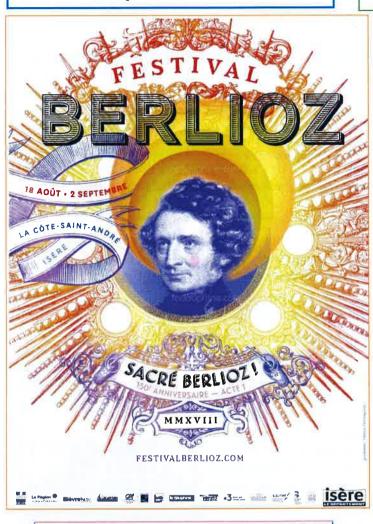
A la tombée de la nuit

ST BARTHELEMY Vendredi 27 juillet

Parking Salle polyvalente En cas de pluie : salle polyvalente

Contact: Sou des Ecoles







# **le 22 mai 2018** est née Stella BAUMET

De Terence BAUMET et de Molly DURAND Domiciliés 23 route de Marcollin

> le 9 juin 2018 est né Keylian GAY

De Mickaêl GAY et de Amélie CORRÉE Domiciliés 1145 route de Beaurepaire

> **le 14 juin 2018** est né Eymen ERDEM

De Mustafa ERDEM et de Zeynep SAGLIK Domiciliés 1173 route de Beaurepaire

> **le 22 juin 2018** est né Nathan PERRIER

De Pierre-Emmanuel PERRIER et de Christine MASCART

Domiciliés 126 chemin de la Goutériat

Félicitations à tous les parents



le 27 juin 2018 est née Ilyana STUCKER MARION De Jérémy MARION Et de Mallaury STUCKER

Félicitations aux parents



Le 7 juillet 2018 Se sont unis

Monsieur LE CLAVEZ Frédéric et Mademoiselle VERMEILLE Maud Domiciliés à Cannes

Meilleurs vœux de banheur



